

Communiqué de presse

30 mars 2023

La Région et la Fondation du patrimoine au chevet du patrimoine bâti non protégé

Jeudi 30 mars 2023 à Chambœuf (21), Nathalie Leblanc, vice-présidente de la Région en charge de la culture et du patrimoine, et Jean-Christophe Bonnard, Délégué régional de la Fondation du patrimoine Bourgogne-Franche-Comté, ont signé le renouvellement pour l'année 2023 de la convention de partenariat pour la restauration du patrimoine rural non protégé, en présence de Jacques Barthélemy, maire de la commune. L'occasion de visiter l'église Saint-Michel, lauréate du Prix du patrimoine de proximité 2021, et de donner le coup d'envoi de l'édition 2023 du concours régional.

Un fonds régional pour soutenir le patrimoine rural non protégé

En 2018, la Région a créé un fonds spécifique dédié au patrimoine de territoire, et en particulier au patrimoine religieux non protégé. Ciblant à l'origine uniquement le patrimoine religieux non protégé, le partenariat a été étendu en 2021 à l'ensemble du patrimoine rural non protégé (fontaines, lavoirs, ponts, granges, etc.).

Le Conseil régional valorise ainsi la mobilisation autour de projets de restauration fédérateurs. Ce dispositif s'adresse aux communes de moins de 3 500 habitants et aux associations à vocation patrimoniale. Il est géré dans le cadre d'une convention bipartite avec la Fondation du patrimoine.

Dans le cadre de ce partenariat, la Région s'engage auprès des porteurs de projets à **verser 1 € pour 1 € collecté** dans le cadre de la collecte de dons mise en place avec la Fondation du patrimoine, dans la limite de 20 % du montant des travaux, avec un plafond à 12 000 €. La subvention régionale est arrêtée au regard du montant atteint par la collecte un an après son lancement.

À travers cette initiative, la Région soutient la mobilisation populaire en faveur de la restauration du patrimoine, permettant ainsi une appropriation par le plus grand nombre.

Depuis 2018, **125 projets ont été soutenus**, dont 32 pour la seule année 2022.

Lancement du Prix du patrimoine de proximité 2023

Pour donner de la visibilité à ce partenariat, la Région a mis place en 2021 un prix spécifique qui en récompense les projets les plus emblématiques, avec le double objectif de :

- Valoriser l'excellence des savoir-faire des métiers du patrimoine ;
- Appuyer les dynamiques collectives initiées dans le cadre des collectes de dons.

Ce Prix régional est doté de **10 000 €** répartis comme suit : 5 000 € pour le 1^{er} prix, 3 000 € pour le 2^e prix et 2 000 € pour le 3^e prix.

La première édition du Prix a eu lieu en 2021 et a récompensé trois projets :

- 1^{er} prix : Arc-sur-Tille (21), pour la restauration de l'église Saint-Martin ;
- 2^e prix : Chambœuf (21), pour la restauration de l'église Saint-Michel ;
- 3^e prix : La Chapelle-sous-Rougemont (90), pour la restauration de l'église Saint-Vincent.

La Région lance une nouvelle édition du Prix. Les candidats potentiels ont jusqu'au 15 avril 2023 pour déposer leur dossier. Les candidatures seront examinées par un jury d'experts.

Restauration de l'église Saint-Michel de Chambœuf

Rappel des travaux réalisés de juillet 2019 à février 2020, pour un montant de 100 000 € :

- Dépose du paratonnerre ;
- Réfection de la charpente et de la toiture ;
- Pose d'un nouveau paratonnerre.

En 2019, dans le cadre de son partenariat avec la Fondation du patrimoine, la Région a attribué une subvention de 15 000 € au projet de restauration de l'église Saint-Michel. La collecte de dons a, quant à elle, permis de récolter 25 000 € de dons.

Fondation du patrimoine Bourgogne-Franche-Comté

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par le décret du 18 avril 1997, la Fondation du patrimoine, organisme privé indépendant agissant sans but lucratif, a pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur le patrimoine national, bâti, mobilier et naturel. Ce patrimoine de proximité, porteur de mémoire et d'histoire, est à la charge de tous. Sa sauvegarde, sa valorisation et sa participation à la vie de la cité en font un élément majeur de la vie économique et sociale des territoires.

Elle soutient les collectivités, les associations et les propriétaires privés dans leurs projets de restauration par le biais de différents dispositifs de financement : mécénats, aides fiscales, subventions des collectivités, jeux Mission Patrimoine portés par Stéphane Bern et la Française des Jeux....

En 2022, la délégation Bourgogne-Franche-Comté a accompagné 320 nouveaux projets (200 labels pour des propriétaires privés et 120 collectes de dons au profit de projets portés par des collectivités et associations), pour lesquels elle est parvenue à mobiliser 6 millions d'euros.

CONTACTS PRESSE

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 06 74 97 43 18

Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 06 08 37 99 02

FONDATION DU PATRIMOINE :

Margot Mazuet - margot.mazuet@fondation-patrimoine.org - tél 06 31 99 56 38